



iAddress Mise à Jour

février, 2011

Volume 4, Issue 2

Introduction des données sur les adresses des points de remise

Comme nous l'avons détaillé dans le bulletin du dernier mois, les nouvelles données sur les adresses des points de remise sont entrées en service le 17 janvier 2011 pour tous les envois. Il semble que les adresses résidentielles n'ont pas été affectées d'une façon négative par les changements pour la plupart des expéditeurs, mais il y a eu des problèmes avec les données sur les adresses des points de remise pour les adresses commerciales qui contiennent un numéro de suite. Nous travaillons avec Postes Canada pour identifier les problèmes et trouver des solutions. Postes Canada nous ont assurés qu'ils vont travailler avec les expéditeurs qui ont des frais supplémentaires causés par ces problèmes. Si vous avez remarqué une grande différence dans votre taux d'exactitude pour vos bandes de données qui contiennent beaucoup d'adresses commerciales qui incluent des numéros de suite, SVP contactez Kristi Kanitz au Kristi@flagshipsoftware.com ou par téléphone, poste 5.

Nous voulons rappeler à nos clients que l'introduction des données sur les adresses des points de remise a eu un effet sur l'écran de recherche de iAddress^{MC}. Voici une répétition d'un article à ce sujet qui a paru dans le bulletin de janvier 2011.

Les données qui sont utilisées avec l'écran de recherche de iAddress^{MC} sont les données qui sont basées sur les adresses et les codes postaux et qui sont les mêmes données que vous utilisiez auparavant. Ceci cause un problème parce que les deux bandes de données ne fonctionnent pas de la même façon, par exemple:

Les données sur les adresses et les codes postaux pourraient dire :

11-99 ODD rue Main A1A 1A1

Les données sur les adresses des points de remise pourraient dire:

1-23 ODD rue Main A1A 1A1

31-57 ODD rue Main A1A 1A1

61-85 ODD rue Main A1A 1A1

93-99 ODD rue Main A1A 1A1

Le résultat serait que si vous avez une adresse comme 25 rue Main elle va probablement paraître valide durant les recherches dans iAddress^{MC} mais être balisé comme non valide durant la vérification dans le programme d'exactitude des adresses des points de remise.

Lorsque vous avez terminé vos recherches dans iAddress^{MC}, le logiciel va comparer les adresses corrigées contre les adresses des points de remise. Le rapport d'exactitude ne sera pas corrigé si elles ne sont toujours pas valides. Une adresse comme 25 rue Main va être balisé comme non valide.

Ceci veut dire que l'écran de recherche de iAddress^{MC} est maintenant seulement un outil pour aider à trouver des renseignements de base pour pouvoir déterminer les adresses réelles. Si l'adresse manque un numéro de suite, iAddress^{MC} va vous le laisser savoir. Les fautes d'orthographe et erreurs mineures qui peuvent être corrigées manuellement devraient être notées et validées dans les données sur les adresses des points de remise lorsque vous êtes sortis de l'écran de recherche.

Si vous avez des questions au sujet des changements au fonctionnement de l'écran de recherche, contactez le support technique (poste 3) au support@flagshipsoftware.com.

NCOALink[®] pour les États-Unis est maintenant disponible

Flagship Software est heureux de pouvoir annoncer que nous allons offrir le service NCOALink[®] en temps réel à travers iAddress^{MC} US. Le processus va être semblable au PNCA canadien qui est disponible actuellement. NCOALink[®] va être offert en service illimité avec un frais annuel. Un service payable à la transaction ne sera pas offert pour les changements d'adresse américaine.

Il est nécessaire d'avoir de la documentation spécifique pour utiliser le NCOALink[®]. Voici ce qui est nécessaire :

1. Tous les propriétaires de listes doivent signer annuellement un formulaire de confirmation du traitement (Processing Acknowledgement Form (PAF)) pour le licencié. Flagship va collecter et transmettre ces formulaires pour vous. Il est important de savoir que les entreprises spécialisées en publicité directe ne sont pas les propriétaires des listes. Si vous faites le traitement des envois pour une tierce partie, c'est l'autre partie qui doit signer le formulaire de confirmation du traitement. Une image sur écran de ce formulaire est disponible en contactant ncoa@flagshipsoftware.com. Flagship va contacter leurs clients pour leur rappeler quand il est temps de renouveler.
2. Si l'expéditeur n'est pas américain, il vous faudra une lettre d'accord (Letter of Understanding (LoU)) à soumettre aux services postaux américains pour obtenir leur approbation. La lettre d'accord est complétée par l'entreprise spécialisée en publicité directe au nom de la tierce partie.

Si votre entreprise est le propriétaire de la liste vous allez soumettre cette lettre d'accord. Flagship va collecter et transmettre ces formulaires en votre nom. Une copie sur écran de la lettre d'accord est disponible en contactant ncoa@flagshipsoftware.com.

La lettre d'accord doit être soumise seulement une fois pour le client. Il n'est pas nécessaire de le faire à chaque année. Vous devez prévoir pour une attente d'au moins une semaine avant de recevoir l'approbation des services postaux américains. Flagship va vous contacter une fois que l'approbation a été reçue et que vous avez un code d'identification pour le service NCOA^{Link}®.

3. Si l'expéditeur est une entreprise américaine, la lettre d'accord est suffisante. Flagship va contacter leurs clients pour leur rappeler quand il est temps de renouveler.

Pour plus de renseignements sur le service NCOA^{Link}® ou le progiciel iAddress^{MC} US, contactez Kristi Kanitz (poste 5) au Kristi@flagshipsoftware.com ou Carolyn Trebell (poste 3) au Carolyn@flagshipsoftware.com.

Dernières nouvelles sur IMb[®]

Flagship Software a complété la certification pour IMb[®] juste avant que les services postaux américains remettent à plus tard l'utilisation obligatoire qui devait débuter en mai 2011! Les escomptes pour automatisation vont continuer pour les envois avec les codes à barres POSTNET^{MC}. Les escomptes vont rester aussi pour la correspondance-réponse d'affaires et le service Confirm[®]. Il n'y a pas de nouvelle date pour l'utilisation obligatoire de IMb[®].

La décision de remettre la date à plus tard que mai 2011 a été faite en consultation avec certains chefs du secteur et reconnais qu'il y avait des inquiétudes concernant leurs états de préparation. Nous espérons que ceci va aider la transition au IMb[®]. Le progiciel iAddress^{MC} conforme aux normes de IMb[®] pour ceux qui veulent commencer à utiliser cette fonction.

Tri préliminaire du courrier mécanisable

Nous voulons rappeler à nos clients que le tri préliminaire du courrier mécanisable est disponible depuis le 17 janvier 2011, pour la Médiaposte avec adresses courts et longs, pesant jusqu'à 50g. Le tri préliminaire du courrier mécanisable utilise les spécifications pour courrier mécanisable avec un TPIF modifié. Postes Canada ont fixés les prix à un taux plus bas que le tarif normal pour courrier mécanisable. Ce tri préliminaire permet de simplifier la préparation et le procédé, entraînant la réduction des liasses. Pour la plupart des clients il n'y aura aucun avantage à utiliser cette option.

Si votre pièce qualifie comme étant mécanisable, il y aura très peu ou aucune réduction de coût en utilisant cette option et les coûts de la main-d'oeuvre va réduire à néant l'épargne. Nous espérons qu'il va y avoir plus de différence de prix entre les deux services l'année prochaine pour que ce soit une option plus attirante. Cependant, si vous expédiez un grand nombre de Médiaposte avec adresse, votre prix unitaire pourrait être assez bas pour justifier l'utilisation du service.

Si vous avez une bande de donnée assez grande, voici une suggestion pour prendre avantage des tarifs TPIF. Le courrier doit rencontrer les conditions suivantes:

- Doit être de la Médiaposte avec adresses courts et longs, pesant jusqu'à 50g
- Doit être mécanisable
- Doit y avoir un minimum de 2,000 pièces (mais devrait être beaucoup plus)
- De ces pièces, il devrait y avoir un minimum de 1,000 qui peuvent qualifier pour le tarif de Médiaposte avec adresse (Vérifiez vos données dans l'option Médiaposte avec tri préliminaire pour déterminer si c'est le cas.)

Si vous avez vérifié votre bande de donnée et vous rencontrez ces conditions, vous devez utiliser l'option du filtre pour courrier pour séparer les données en deux expéditions. La première partie sera votre courrier de Médiaposte avec tri préliminaire. La deuxième partie serait traitée comme Médiaposte mécanisable.

Voici un exemple des tarifs :

Première partie : 1,000 pièces au tarif de TPIF, 0,37\$/pièce

Deuxième partie : 1,000 pièces au tarif de Médiaposte mécanisable, 0,39\$/pièce

De cette façon vous pouvez prendre avantage des tarifs préférentiels sans soumettre le reste du courrier aux tarifs à base de densité qui fait parti de l'option TPIF. Si vous avez une bande de donnée qui qualifie et vous voulez essayer cette stratégie, contactez le support technique (1-866-672-0007 au poste 3) pour de l'aide.

Rappel : Médiaposte avec adresse extradimensionnelle

À partir du 17 janvier 2011, la Médiaposte avec adresse extradimensionnelle contient seulement deux catégories. La catégorie 'petit' reste pareille mais la catégorie 'grand' inclus maintenant ce qui était moyen. Postes Canada ont indiqués qu'il y avait une erreur dans la documentation originale. La longueur minimum pour la Médiaposte avec adresse extradimensionnelle de catégorie 'grand' devrait être 140mm plutôt que 180mm.